

2004 B 417

Extrait des Minutes
du Greffe du Tribunal de Commerce
de MACON

A 1654

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON

LE SOUSSIGNE

Monsieur Jean Pierre MAURICE, agissant en qualité de Président de la Société A CONTRARIO INVESTISSEMENT, SAS au capital de 50 000 €, dont le siège social est 13 rue Lamartine – 71250 CLUNY, immatriculée au RCS de MACON sous le numéro 480 108 885, représenté par la SELARL d'Avocats FERNOUX- PILIERE-THEPOT- RICHARD-DURY, domiciliée 71 rue Jean Macé – 71000 MACON,

Demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de nommer, conformément à l'article L. 225-147 du Code de Commerce, un commissaire avec pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à la Société A C ONTRARIO INVESTISSEMENT dans le cadre d'une augmentation de capital.

Fait à MACON
Le 28 octobre 2005

P.P. [Signature]



2005OP3591

ORDONNANCE DU PRESIDENT

Nous, JEAN FRANCOIS CHOPIN, PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Nommons, conformément à l'article L 225-147 du Code de Commerce,

M RICHARD GOURDIN
1 Rue de la République BP 149
69823 BELLEVILLE CEDEX

en qualité de commissaire aux apports

avec pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à la Société A CONTRARIO INVESTISSEMENT dans le cadre d'une augmentation de capital

Donnée à MACON, le 9 NOVEMBRE 2005

Le Greffier

J.P. FRECHY

Le Président

J.F. CHOPIN

Pour copie certifiée conforme
LE GREFFIER

